

PLACE

à l'emploi culturel !

PLAteforme de **Coop**ération de l'**E**mloi culturel pour soutenir l'emploi culturel.

Conscient de la place des artistes et de leur utilité dans notre société, conscient aussi que l'exercice de leur art est trop souvent difficile, j'ai souhaité que nous lancions le dispositif PLACE qui s'inscrit dans la continuité des actions développées par le Département depuis 2006.

Notre façon d'intervenir tient compte de la particularité de chaque cas : nous accompagnons votre parcours individuel, en sécurisant votre situation et en nous appuyant sur les ressources des réseaux professionnels avec qui nous sommes en lien. Nos équipes connaissent bien le milieu artistique ; n'hésitez pas à vous tourner vers elles !

Le Président du Conseil départemental,
Jean-Luc GLEYZE



Conseiller départemental du canton Sud-Gironde

Le dispositif PLACE (PLAteforme de Coopération de l'Emploi) s'adresse **à vous, professionnels de l'art et de la culture demandeurs d'emploi**, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité durable.

Ce projet mobilise les politiques départementales en faveur de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la dynamique associative.

Il réunit l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'emploi culturel (Pôle Emploi, Région, associations, entreprises...), pour activer les ressources nécessaires en fonction des besoins des personnes.

Le Département anime le dispositif PLACE qui intègre différentes dimensions (sociale, professionnelle et liée à la formation) complémentaires à un parcours socio-professionnel.

Pour réaliser votre projet professionnel, le parcours proposé mobilise un tutorat, le partage de compétences professionnelles, et des aides financières.



OBJECTIFS

- Permettre de consolider votre projet professionnel et ses conditions de viabilité économique.
- Soutenir votre insertion professionnelle, dans le respect de votre identité artistique, en levant les freins sociaux et professionnels.
- Favoriser l'expression des capacités individuelles au sein d'un réseau d'acteurs, grâce à des outils de professionnalisation.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Vous, professionnel girardin de l'art et de la culture, demandeur d'emploi, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité durable.

ORGANISATION DE LA SÉLECTION

Vous êtes orienté :

- soit par votre **réfèrent professionnel** : agence Pôle Emploi Culture Spectacle ou Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ou Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou Mission locale,

- soit par votre **réfèrent social** : Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) ou Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous êtes invité à une session d'information collective qui se déroule au Pôle Emploi Culture Spectacle, où un dossier de candidature vous est remis.

Vous êtes ensuite reçu au Département sur rendez-vous individuel.

Un réseau de professionnels est associé à la sélection des candidats.

Vous êtes ensuite informé par courrier de votre participation, au dispositif PLACE.

DROITS ET OBLIGATIONS

Si vous êtes sélectionné, vos droits et obligations liés au RSA (si vous êtes allocataire) et à l'inscription au Pôle Emploi, sont maintenus pendant la durée de l'accompagnement.

Vos frais de déplacement lors des journées d'accompagnement sont remboursés sur justificatifs, selon un montant forfaitaire.

Vous vous engagez à respecter les exigences de votre suivi de parcours et à vous rendre disponible pour remplir les objectifs fixés, sauf empêchements justifiés.

DUREE DU DISPOSITIF

Votre parcours se déroule sur la période 2015/2017, sur une durée maximale de 12 mois.



LES ACTEURS DE VOTRE SUIVI

Les différentes dimensions de votre parcours PLACE :

- sociale : avec les services sociaux du Département de la Gironde
- professionnelle : avec un réseau transdisciplinaire de professions artistiques et culturelles, animé par l'iddac (agence culturelle du Département)
- liée à la formation : avec la Région, Pôle Emploi, et des organismes de formation.

LES AVANTAGES

Le suivi de votre parcours favorise les conditions permettant le développement de votre projet individuel et professionnel. Il mobilise au cas par cas des ressources et outils de professionnalisation tels que :

LE TUTORAT :

grâce au suivi individualisé d'un professionnel confirmé, permettant l'accès à de nouveaux réseaux professionnels, l'acquisition de nouvelles pratiques et références, ainsi que l'échange et le transfert de compétences.

L'AIDE FINANCIÈRE AU PROJET :

qui permet de mobiliser les moyens matériels, ainsi que les outils de production et de diffusion nécessaires au développement de votre projet professionnel.

DES FORMATIONS THÉMATIQUES :

pour répondre aux besoins que vous exprimez, pour favoriser l'échange de compétences, et pour faciliter la mise en situation professionnelle.

La dimension collective du dispositif PLACE

permet la mise en réseau des participants et des acteurs impliqués.

PLACE
à l'emploi culturel !

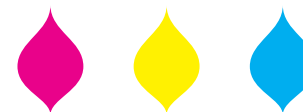
Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 Bordeaux cedex
gironde.fr/place

Pour tout renseignement :
Direction de la Culture et de la Citoyenneté
place@gironde.fr - 05 56 99 35 33 - 05 56 99 51 25



Plateforme de coopération de l'emploi culturel

PLACE
à l'emploi culturel !



Parcours de soutien des professionnels pour favoriser leur accès à l'emploi



Département de la Gironde - DCIP - Impression CID - novembre 2015



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020